

Les importateurs argentins, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé et quelles que soient la valeur et la taille de l'expédition, doivent faire approuver au préalable leur programme d'importation par la Direction nationale des importations (ministère de l'Économie) en remplissant une « déclaration assermentée de nécessité d'importation ». Autrefois, l'enregistrement du certificat de nécessité (*certificado de necesidad de importacion*), contresigné par le ministre de l'Économie, se faisait automatiquement; ce certificat était surtout utilisé comme moyen pour rassembler des données statistiques. Cependant, depuis mai 1982, l'émission de ces certificats tient compte des restrictions actuelles imposées par le gouvernement argentin en matière de contrôle des changes et des importations. Depuis 1986-1987, le gouvernement Alfonsín a libéralisé le régime d'importation afin d'encourager une plus grande compétitivité dans l'industrie nationale.

Toutes les opérations de change doivent être exécutées par l'entremise d'organismes expressément autorisés à cet effet, notamment les banques et les agences, maisons ou bureaux de change. Les opérations comportant l'achat de devises étrangères doivent être accompagnées d'une déclaration stipulant le but de l'opération, à l'intention des autorités chargées du contrôle des changes, afin de permettre le déblocage des devises étrangères nécessaires.

Le taux de change double qui avait été instauré le 5 juillet 1982 établissait un taux de change commercial qui s'appliquait aux transactions d'importation et d'exportation, et un taux financier flottant utilisé pour toutes les autres transactions. Ce taux financier a été supprimé le 29 octobre 1982 et il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul taux de change pour toutes les transactions.

Depuis le 24 mai 1982, la Banque centrale de l'Argentine exige que, selon les modalités de crédit s'appliquant au paiement des importations, la période de remboursement soit fixée à 180 jours, à quelques exceptions près. Sont exempts de cette exigence les produits suivants : livres imprimés et fruits frais vendus en consignation ; journaux, revues et autres périodiques ; produits en provenance des pays de l'ALADI qui ont négocié des accords commerciaux bilatéraux avec l'Argentine ; importations destinées à la Terre de feu.

L'Argentine a établi un marché de change à terme pour l'achat et la vente de dollars américains. Les transactions doivent alors se rapporter au commerce d'importation et d'exportation, avec une échéance limitée en général à 360 jours. Pour être admissibles, les transactions d'importation doivent s'effectuer sous forme de lettres de crédit, de